



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_QUE_053

Déposé le : 1.10.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Du sport pour la déco ?

Texte déposé

Selon l'article 12 RLEPS, la dotation en EPS n'est pas respectée dans le Canton de Vaud. Mon postulat, déposé en février 2018, va pouvoir répondre à cette question. Toutefois, j'ai été interpellé par des parents d'élèves du Gymnase Provence, car leurs enfants doivent faire jusqu'à 30 minutes de déplacement pour pouvoir rejoindre une salle de sport, étant donné que ledit gymnase n'en a pas.

Des maîtres de sport sont engagés et ceci malgré le fait qu'il n'y ait pas d'infrastructures à disposition pour la pratique sportive. Ainsi, non seulement la dotation horaire fédérale et cantonale n'est pas respectée mais les déplacements forcés diminuent encore l'activité physique. Le génie local a permis toutefois de garder une activité physique minimale.

J'ai l'honneur de poser la question suivante au CE :

Comment les maîtres de sport peuvent-ils proposer des activités physiques aux élèves du Gymnase Provence sans salle de sport attitrée et sans budgets pour des locations externes ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Sergei Aschwanden

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch